RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2C MECANIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]
Société en cours de formation

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 18 DECEMBRE 2024

Le 18 décembre,
A 14h00,

Clément BASSOLI, demeurant 140 rue des cerisiers, 42320 CELLIEU

Désigné en qualité de Président de la société 2C MECANIQUE, aux termes des statuts de ladite Société établis par acte sous signature privée le 28 novembre 2024 à FONTAINE,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Clément CESARANO
Né à [redacted] le [redacted]
De national [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Clément CESARANO disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Clément CESARANO ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Clément CESARANO percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminés par une décision ultérieure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

[redacted]

Le Directeur Général

[redacted]